



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

PROGRAMME DE FORMATION

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES**

Pour mémoire, l'entraîneur coordinateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention « perfectionnement sportif » dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle conduit, par délégation le projet de la structure.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLOME PRÉPARÉ

Diplôme d'état de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité **DEJEPS SPORTS EQUESTRES (SE)** selon l'arrêté du 21 septembre 2018 portant création de la mention « sports équestres » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) 5 octobre 2018, modifié par l'Arrêté du 23 janvier 2019 (JORF du 31 janvier 2019) et modifié par l'Arrêté du 27 mai 2024 (JORF du 22 juin 2024)

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC) premiers secours citoyens ; (PSC1) prévention et secours civique de niveau 1 ; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours ; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau 1 en cours de validité; (PSC2) premiers secours en équipe de niveau 2 en cours de validité ;(AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des sports équestres datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixée par décret.

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU *DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES* SONT LES SUIVANTES :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des sports équestres
- Être capable d'anticiper les risques potentiels liés à l'activité pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- Être capable de mettre en œuvre une séance d'apprentissage en sports équestres en sécurité.

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES**. Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
 - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
 - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
 - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **70 heures** (soit **10 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC 1 CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

C 1.1 Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués

C 1.1.1 Inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de la structure de sports équestres, dans une perspective éducative et intégrative

C 1.1.2 Participer à des diagnostics sur un territoire

C 1.1.3 Inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales

C 1.1.4 Prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés et leurs caractéristiques spécifiques

C 1.1.5 Agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux

C 1.2 Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

C 1.2.1 Impliquer les bénévoles dans la conception en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun afin de favoriser la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous

C 1.2.2 Définir les objectifs d'un projet d'action

C 1.2.3 Proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics pour répondre aux objectifs et aux besoins particuliers des publics

C 1.2.4 Organiser la mise en œuvre de démarches participatives

C 1.2.5 Concevoir des démarches d'évaluation

C 1.3 Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

C 1.3.1 Composer une équipe d'intervenants en favorisant la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous

C 1.3.2 Elaborer un budget prévisionnel

C 1.3.3 Négocier avec sa hiérarchie les financements du projet d'action

C 1.3.4 Prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel

UC 2 COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

C 2.1 Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous

C 2.1.1 Participer au recrutement en veillant à respecter l'intégration de tous

C 2.1.2 Animer les réunions au sein de la structure de sports équestres en adaptant les objectifs, plan d'actions, démarches et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous

C 2.1.3 Mettre en œuvre les procédures de travail adaptées aux caractéristiques spécifiques des acteurs

C 2.1.4 Participer aux actions de tutorat dans la structure de sports équestres en prenant en compte les caractéristiques spécifiques du tuteur

C 2.1.5 Faciliter les démarches participatives au sein de la structure de sports équestres afin de favoriser l'intégration de tous

- C 2.1.6 Accompagner le développement des membres de l'équipe en prenant en compte les caractéristiques et besoins particuliers de manière à favoriser l'intégration
- C 2.2 Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
 - C 2.2.1 Représenter la structure de sports équestres
 - C 2.2.2 Concevoir une démarche de communication
 - C 2.2.3 Participer aux actions des réseaux partenaires
- C 2.3 Gérer la logistique des programmes d'action
 - C 2.3.1 Contrôler le budget des actions programmées
 - C 2.3.2 Gérer les partenariats financiers
 - C 2.3.3 Planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels adaptés aux caractéristiques des publics
 - C 2.3.4 Rendre compte de l'utilisation des moyens financiers
 - C 2.3.5 Anticiper les besoins en termes logistiques
 - C 2.3.6 Organiser la maintenance technique
- C 2.4 Animer la démarche qualité
 - C 2.4.1 Veiller au respect des procédures de travail
 - C 2.4.2 Adapter le programme d'action en cas de nécessité
 - C 2.4.3 Effectuer le bilan des actions réalisées

UC 3 CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN SPORTS ÉQUESTRES

- C 3.1 Conduire une démarche d'enseignement en sports équestres en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
 - C 3.1.1 Définir une progression pédagogique en sports équestres adaptée aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés
 - C 3.1.2 Conduire un enseignement collectif en sports équestres adapté aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés
 - C 3.1.3 Réguler son intervention en fonction des réactions du public
 - C 3.1.4 Evaluer un cycle d'enseignement en sports équestres notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques et des besoins particuliers des pratiquants
- C 3.2 Conduire une démarche d'entraînement en sports équestres à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
 - C 3.2.1 Définir le plan d'entraînement en sports équestres adapté aux spécificités des publics encadrés
 - C 3.2.2 Conduire l'entraînement en sports équestres en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants
 - C 3.2.3 Encadrer un groupe dans le cadre de la compétition en sports équestres en prenant en compte la singularité de chaque pratiquant
 - C 3.2.4 Evaluer le cycle d'entraînement en sports équestres
- C 3.3 Conduire des actions de formation en sports équestres en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants
 - C 3.3.1 Elaborer des scénarios pédagogiques en sports équestres adapté aux caractéristiques singulières de chaque stagiaire
 - C 3.3.2 Préparer les supports de ses interventions en sports équestres en adaptant les modalités de transmission de l'information aux singularités de son public afin de s'assurer de sa compréhension par tous
 - C 3.3.3 Mettre en œuvre une situation formative en sports équestres en prenant en compte les singularités motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants et des stagiaires
 - C 3.3.4 Adapter son intervention aux réactions et aux caractéristiques spécifiques des stagiaires en sports équestres
 - C 3.3.5 Evaluer des actions de formation en sports équestres notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques et des besoins particuliers des stagiaires

UC 4 ENCADRER LES SPORTS EQUESTRES EN SÉCURITÉ

C 4.1 Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en sports équestres

C 4.1.1 Evaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique en sports équestres

C 4.1.2 Expliciter les différents éléments de la démonstration technique en sports équestres en choisissant des moyens de transmission de l'information adaptés aux caractéristiques des pratiquants.

C 4.2 Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité

C 4.2.1 Mettre en œuvre des démarches pédagogiques adaptées permettant au pratiquant d'expérimenter la discipline en sécurité.

C 4.2.2 Evaluer et anticiper les risques objectifs et potentiels liés à la pratique des sports équestres pour le pratiquant en accordant une vigilance particulière à ses caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques).

C 4.3 Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en sports équestres en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques

C 4.3.1 Maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident en sports équestres en prenant en compte les singularités du pratiquant

C 4.3.2 Evaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique des sports équestres

C 4.3.3 Anticiper les risques juridiques liés à la pratique des sports équestres et au milieu dans lequel il se pratique

C 4.4 Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en sports équestres tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

C 4.4.1 Prévenir les comportements à risque en « sports équestres

C 4.4.2 Veiller à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)

C 4.4.3 Agit, ou fait appel à un tiers lorsqu'il rencontre ses propres limites, pour préserver l'intégrité physique et psychique en cas de maltraitance des mineurs et des personnes vulnérables.

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Unités Capitalisables composant le **DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	UC
ÉPREUVE 1	<p>Épreuve orale de 60 minutes assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier de 20 pages maximum</p> <p>Dépôt du dossier : 1 mois avant l'exposé</p> <p>Exposé : 20 minutes max</p> <p>Entretien : 40 minutes</p>		UC 1 – UC 2
ÉPREUVE 2	<p>Modalité A : Conduite d'une séance d'enseignement dans la discipline choisie par le candidat d'une durée de 30 minutes maximum pour au moins 4 personnes de niveau galop 4 maximum.</p> <p>Le thème, le niveau et le public sont précisés par les évaluateurs.</p> <p>1h de préparation, d'aménagement de l'aire d'évolution et de la prise en charge des cavaliers.</p> <p>Entretien de 15 minutes maximum portant sur l'analyse et l'évaluation de la séance.</p> <p>Modalité B : Conduite d'une séance d'entraînement dans la discipline choisie par le candidat</p> <p>Observation d'un couple de niveau amateur ou équivalent dans la discipline pendant 10 Minutes.</p> <p>Présentation au pratiquant, en présence des évaluateurs, sur une durée de 5 minute maximum, d'un diagnostic de la prestation et des objectifs de la séance d'entraînement que le candidat propose</p> <p>Conduite de la séance d'entraînement avec le même couple de niveau Amateur ou équivalent sur une durée de 30 minutes maximums.</p> <p><i>La séance est suivie d'un entretien de 15 minutes maximum portant sur la démarche d'entraînement son analyse et son évaluation.</i></p>	<p>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>	UC 3
ÉPREUVE 3	<p>Réalisation d'une démonstration technique commentée dans la discipline choisie.</p> <p>Présentation orale des difficultés techniques qu'il souhaite exposer 5 minutes.</p> <p>Le candidat présente les difficultés techniques validées de niveau amateur 2 ou équivalent 10 minutes.</p> <p>Proposition d'une analyse et d'objectifs pour une séance de travail 5 minutes.</p> <p>Conduite d'une séance commentée de travail du cheval 20 minutes.</p> <p>Entretien de 15 minutes portant sur l'analyse et l'évaluation de la capacité du candidat à encadrer les sports équestres en sécurité.</p>		UC 4